

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté		
AVIS N° 2025 – 05		
Date validation officielle : 17/06/2025	Objet : Liste Rouge régionale des Papillons de jour et Zygènes de Bourgogne-Franche-Comté	Vote : unanimité

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de la séance plénière du 17 juin 2025 sur la base de la présentation de Frédéric MORA du CBNFC-ORI, et de Mathurin CARNET rapporteur.

Vu la proposition de création d'une Liste Rouge Régionale, comme programmé dans le plan régional d'action.

Considérant :

- que la Liste Rouge prend en compte les données les plus récentes en matière de répartition régionale et de tendance temporelle ;
- que l'évaluation de la vulnérabilité tient compte des observations récentes dans les territoires limitrophes ;
- que la Liste Rouge est établie conformément aux critères et méthodes formulés par l'UICN dans ses recommandations de 2012 et, tout particulièrement dans le guide pratique UICN 2018 ;
- qu'un Comité d'experts a été intégré à la mise en place de la méthodologie et au positionnement de certains taxons ;
- que les différentes structures régionales ont travaillé de concert ;
- qu'un rapporteur a été associé, en amont, à l'élaboration du document final.

Le CSRPN souligne :

- Les limites de l'exercice, compte tenu de la méthodologie UICN mal adaptée pour les invertébrés ;
- Les limites écologiques, liées à une approche régionale administrative qui n'est pas toujours en cohérence avec les problématiques de bio-géographie et d'habitats ;
- L'importance de ce travail à l'échelle régionale pour disposer d'éléments factuels sur le déclin des espèces et donc de leur nécessaire prise en compte.

Le CSRPN demande :

- que la publication de la Liste Rouge soit réalisée et sa diffusion assurée afin de la rendre rapidement accessible aux décideurs et à un large public ;
- que soit assurée une protection efficace des différents taxons en Liste Rouge lors des opérations d'aménagement ou de gestion courante, et en conséquence, que soient établis puis mis en œuvre des plans de conservation adaptés ;
- qu'un suivi constant des espèces menacées soit mené ;
- que les moyens nécessaires soit mobilisés afin de permettre une évaluation toujours plus complète du cortège d'espèces afin de réduire le nombre d'espèces en « données insuffisantes » (DD) lors de la prochaine évaluation.

Le CSRPN émet un avis favorable sur la Liste rouge régionale des Papillons de jour et Zygènes de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU